

Privatisation



non,

c'est non !

Union
syndicale
Solidaires
Sud PTT

Été 2009

FÉDÉRATION SYNDICALE

des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Enverges 75020 PARIS

Tél : 01 44 62 12 00 / Fax : 01 44 62 12 34

On gagnera tous ensemble !!!

- On peut gagner la campagne contre la privatisation de La Poste
- Tous les arguments sont réunis pour faire échec à ce projet !!!

La réalité, c'est tout d'abord l'ineptie d'une loi de privatisation du premier service public de proximité en pleine crise sociale, environnementale et économique. C'est aussi le ras-le-bol des agents de l'établissement public, confrontés à une stratégie de productivité qui génère toujours plus de précarité, d'inégalités et de pénibilité. C'est enfin la mobilisation du monde politique, associatif et syndical contre un projet néfaste pour la cohésion sociale et territoriale au moment où la collectivité en a le plus besoin.

À chaque privatisation, son argument choc : mauvaise qualité de service en Angleterre, nécessité de passer des alliances internationales pour France Telecom... Arguments impossibles à vendre pour La Poste française, service public de qualité malgré les dérives que nous dénonçons. Côté alliances, le nombre de filiales (environ 200) de La Poste permet à peu près tout sur la planète.

Ici, la seule raison invoquée par nos dirigeants serait le besoin impérieux de trouver 2,7 milliards d'euros pour assurer le développement de La Poste.

Passons sur le fait que la Banque Postale s'est déclarée, il y a peu, prête à sortir un milliard d'euros cash pour acheter la banque Palatine. Visiblement, les liquidités ne manquent pas !

Passons encore sur le fait que le «100 % public» promis par les artisans de la loi est une véritable escroquerie intellectuelle. Il est facilement démontrable que cet argument ne tient pas la route un instant.

Et passons encore sur le fait que l'Etat ponctionne sur les comptes de La Poste une somme à peu près équivalente à celle qui nous est présentée comme une question de survie (retraites, missions de service public non compensées...).



Passons enfin sur le fait qu'EDF, qui a un endettement loin d'être «léger», a payé des placards publicitaires dans tous les quotidiens pour faire un emprunt de 1,5 milliard d'euros pour éviter d'ouvrir une nouvelle part de son capital, juste avant d'annoncer une hausse des prix de l'électricité...

La Poste aurait donc besoin de 2,7 milliards d'euros, somme dérisoire au regard des 360 milliards d'euros débloqués afin d'aider les banques françaises, embourbées dans une crise financière qu'elles ont pourtant générée. Cet argent, qui était soi-disant virtuel, ne l'est pas ! Ainsi la Cour des Comptes vient de révéler que, sur cette somme, 105 milliards (40 fois les besoins qui justifieraient le changement de statut) ont déjà été dépensés. À tel point que l'Etat détient maintenant 15% de BNP Paribas et 7% de la Société Générale.

Que les postier-res ne s'y trompent pas : cette bataille est avant tout idéologique. Le changement de statut et l'ouverture du capital n'amélioreront pas leur sort, bien au contraire. Avec un tel projet, La Poste sera à la merci des actionnaires, les postiers et postières aussi.

La campagne contre la privatisation commence.

Celle pour la reconquête du service public doit la suivre de près.

Car il n'est pas non plus question de se satisfaire de la situation actuelle !

Vrai/faux

<p><i>La Poste sera une SA 100% publique. Il n'y aura pas d'introduction en bourse de La Poste.</i></p>	<p>faux</p>	<p>Une SA 100% publique ça n'existe pas, chaque fois qu'un gouvernement a basé un projet de privatisation sur ce type d'argument, les capitaux privés n'ont pas tardé à affluer, France Télécom, EDF GDF. Nicolas SARKOZY ministre du budget avril 2004 a ainsi déclaré : « <i>EDF-GDF ne sera pas privatisé. En revanche, nous devons changer pour adapter le statut de ces grandes entreprises, pour leur donner les moyens du développement dont elles ont besoin</i> ».</p>
<p><i>Le changement de forme juridique de La Poste n'aura aucune conséquence sur les missions de service public que l'Etat lui confie.</i></p>	<p>faux</p>	<p>Le projet de loi se borne à reprendre les divers accords passés ces deux dernières années entre l'Etat, La Poste, les Editeurs de presse et l'Association des Maires de France. Aucun de ces contrats n'envisage de financement durable et équilibré des missions de service public de La Poste, soit environ 1 milliard d'€ annuel. C'était pourtant une des recommandations du rapport Ailleret.</p>
<p><i>La transformation de La Poste en société anonyme n'aura aucune conséquence sur le statut et les droits des postiers, qu'ils soient fonctionnaires ou salarié-es.</i></p>	<p>faux</p>	<p>Sur l'emploi, la Direction de La Poste, affirme que pour la période 2008-2012: « Cette évolution de l'emploi, projetée dans le contexte de La Poste établissement public, ne sera pas remise en cause par la transformation en SA. La Poste ne procédera à aucun licenciement collectif pour motif économique pendant cette période. » Le nouveau décret sur les CHSCT à La Poste évoque clairement cette possibilité. La convention régissant les statuts des personnels salariés pourrait laisser place à un éventail de conventions collectives plus désavantageuses. Le régime des retraites complémentaires IRCANTEC des salarié-es pourrait basculer vers le régime général.</p>
<p><i>La loi permettra à La Poste de trouver les moyens de se développer</i></p>	<p>faux</p>	<p>La Poste est déjà le deuxième opérateur européen, le troisième mondial ex-aequo. Les 2,7 milliards suffiront à peine à réduire l'endettement. La Poste avait demandé plus de 6 milliards d'€ lors de la commission Ailleret, l'Etat et la CDC ne remettront pas la main au porte-feuille, le privé si !</p>
<p><i>Le changement de statut est une nécessité</i></p>	<p>faux</p>	<p>Il est absurde de devoir transformer un établissement public en SA pour recevoir l'aide de l'Etat.</p>
<p><i>La mission d'aménagement du territoire ne sera pas modifiée</i></p>	<p>faux</p>	<p>Le maillage territorial de La Poste répond aux objectifs de profits de La Banque Postale, partout où la surface financière des clientèles n'atteint pas le seuil de rentabilité de la banque, c'est un relais poste ou une agence postale communale qui est mis en place. Nous sommes loin de la réponse aux besoins de la population.</p>

SA 100 % publique ? C'est faux !

■ Dès le lancement d'ouverture du capital, on veut nous faire croire à une entreprise 100% publique ■ Cette loi dit tout autre chose !

ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC, KEZAKO ?

L'article 1 du projet de loi est clair et rédigé de la façon suivante : « *La personne morale de droit public La Poste est transformée à compter du 1er janvier 2010 en une société anonyme du même nom. Son capital est détenu par l'Etat ou d'autres personnes morales appartenant au secteur public, à l'exception de la part du capital pouvant être détenue au titre de l'actionariat des personnels dans les conditions prévues par la présente loi.* »

Dans ce passage, c'est le terme « *secteur public* » qui est à examiner de plus près. Sa définition découle de l'article 1 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public.

Selon cet article, pour être une entreprise du secteur public, il n'y a nul besoin d'être à 100% détenue par l'Etat, un seuil de 50% suffit. C'est le cas d'EDF, la Caisse Nationale de Prévoyance et aussi de filiales de ces entreprises (comme Icade, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations), dont une partie du capital est déjà détenue par des actionnaires privés. ICADE est précisément en train de vendre un parc de 32 000 logements sociaux en Ile de France, « au plus offrant »; en terme de garantie publique on fait mieux.



LE BAL DES FAUX JETONS

Le gouvernement a choisi le mauvais argument pour soutenir son projet, oubliant la confiance limitée que lui apporte la collectivité échaudée par les entourloupes qui ont abouti à la privatisation de France

Telecom, d'EDF et de GDF. Jusqu'à aujourd'hui ces privatisations n'ont eu aucun effet « baissier » sur la facture des consommateurs, le patron d'EDF nous promettant au contraire des hausses considérables ces trois prochaines années.

C. Estrosi, le ministre de tutelle de La Poste illustre parfaitement ces contradictions, dans une interview du 7 juillet 2009 au *Matin*, quotidien Suisse, il martèle « *qu'à aucun moment nous ne laisserons de place à l'intérieur du capital à quelque acteur privé que ce soit* ». Et trois lignes plus bas : « *Mais ce qui est une réalité aujourd'hui peut évoluer demain en fonction des circonstances*, a-t-il indiqué. *La Poste souffre de la crise économique et attend une baisse de son chiffre d'affaires de 3% en 2009* ».

La conclusion est assez simple. Malgré les affirmations du gouvernement et de Jean Paul Bailly, rien ne garantit que des capitaux privés n'entreront pas dans celui de La Poste. La loi autorise d'ores et déjà ce « siphonnage » avec l'entrée « d'autres entreprises du secteur public » sur décision du Conseil d'Administration.

LE CAPITAL PRIVÉ NUIT GRAVEMENT À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

De plus, ce n'est pas le pourcentage du capital privé dans l'entreprise qui compte : il n'y a pas de privatisation « forte » ou « light » ! Le capital privé n'a qu'un but : le rendement ! Et le laisser entrer impose de se plier à sa volonté. Sinon, il se retire... Les expériences, en France ou en Europe ont largement démontré l'incompatibilité entre le principe capitalistique du rendement et l'intérêt général. A ce jour, « les forces du marché » tant vantées par l'Europe libérale n'ont apporté que des charrettes de licenciements, des délocalisations vers le moins-disant social, des hausses tarifaires, des baisses de qualité de service.

Alors pourquoi nous soutenir mordicus que La Poste restera 100% publique ? Tout simplement pour rassurer en premier lieu les agents de La Poste, pour les convaincre du peu d'incidence de la loi sur leur quotidien, mais aussi les élus inquiets du devenir du réseau postal.

100% Public ?

Une opération de communication qui cache un grossier mensonge !

Et le personnel dans tout ça ?

■ «Rien ne changera» nous dit-on... encore un grossier mensonge !

MOINS D'EMPLOIS EN PERSPECTIVE...

Avec plus de 50 000 suppressions d'emplois depuis 2002, les postier-eres ont déjà payé un lourd tribut à la libéralisation des activités postales. L'arrivée de capitaux ne pourrait qu'aggraver cette situation, recherche de dividendes oblige !

Les incitations et même les pressions pour « aller voir ailleurs » se multiplient dans un cadre de préparation au changement de statut. Les cadres sont maintenant objectivés sur le nombre d'agents acceptant une mobilité vers la fonction publique ou de fonctionnaires acceptant de prendre leur retraite (le plus souvent à taux réduit) !

Le récent bilan social fait lui aussi apparaître des éléments extrêmement inquiétants comme, notamment, une progression des licenciements de plus de 50 % entre 2006 et 2008 !

En cas de « dégraissage » plus important, il est probable que les mesures actuelles (non-remplacement des départs et « incitation » à la démission) ne suffiront plus. Dans ce cadre, des plans sociaux, avec des licenciements collectifs à la clef, ne sont plus invincibles. Jean-Paul Bailly, dès 2008, déclarait qu'il n'y aurait pas de licenciements économiques collectifs jusqu'en 2012. Oui, mais après ? !

Pour preuve, le projet de décret spécifique à La Poste sur la santé au travail lève un tabou : « *Lorsqu'un licenciement pour motif économique de 10 salariés ou plus dans une même période de 30 jours concerne un ou plusieurs salariés représentants du personnel au comité hygiène...* ». Il est étrange que ce décret, prévu depuis plusieurs années, apparaisse en même temps que le projet de changement de statut.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les fonctionnaires, garder le statut n'équivaut pas à conserver la sécurité de l'emploi. En effet, une disposition de la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) prévoit qu'un fonctionnaire dont le poste est supprimé et qui aurait refusé 3 propositions d'emplois pourrait être mis en disponibilité d'office pendant 2 ans, c'est-à-dire au chômage sans indemnités !

RETRAITES : PAYER PLUS POUR GAGNER MOINS !

Le dossier des retraites est un sujet pour le moins d'actualité. Pourtant, les promoteurs du projet restent totalement muets sur cette question. Pas étonnant, le changement de statut de La Poste recèle de lourds dangers aussi bien pour les salarié-es de droit privé que pour les fonctionnaires.

Les salarié-es de droit privé de La Poste cotisent aujourd'hui pour leur retraite complémentaire à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques). La Poste devenant une SA, les salarié-es non cadres seraient transférés à l'Arrco et les salarié-es cadres à l'Agirc, les complémentaires retraites des salarié-es des entreprises privées. Ces changements n'auraient rien d'anodin, les cotisations étant plus élevées dans ces institutions (entre + 16 et 26 %) et le niveau des retraites plus faibles (- 13 %). Et cela ne risque pas de s'améliorer au regard de la situation économique de ces dernières qui accusent un déficit de 1,4 milliard d'euros en 2009 et prévoit une nouvelle perte de 3,8 milliards d'euros pour 2010 !

Certains avancent aujourd'hui que même en cas de transformation de La Poste en SA, le personnel pourrait rester affilié à l'IRCANTEC. Pourquoi, alors, les salarié-es des filiales de La Poste au statut de Société Anonyme, sont-ils rattachés à l'Arrco et à l'Agirc ?

ADOSSEMENT DES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES !

Rappelons que J-P Bailly préside depuis 2006 un établissement public chargé entre autres de mettre au point l'adossement des retraité-es fonctionnaires de La Poste au régime général. Cette évolution aura sans nul doute des conséquences néfastes sur le montant des pensions.

La ficelle est vraiment usée !

■ La Constitution nous protégerait de la privatisation ?? ■ Les exemples de Gaz de France et de France Télécom démontrent que rien n'est plus faux !

Le rapport public de la Commission Ailleret reprenait à son compte les "garanties" données par la Constitution française : « *le législateur, compte tenu des missions de service public confiées à La Poste, devrait garantir le maintien d'une participation majoritaire de l'Etat, selon la logique du préambule de la Constitution de 1958* ».

Que dit la Constitution de 1958 ? Le préambule de la Constitution rappelle que « *tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* ». Du sérieux, du béton, direz-vous ? Oui, en théorie... Car ce préambule, comme d'autres lois, est régulièrement bafoué.

Pour Gaz de France, entreprise publique qui a aussi des missions de service public, l'affaire a été pliée en moins de trois ans.

Etape n°1 avec la loi de 2004 : « *Gaz de France et Electricité de France sont transformées en sociétés dont l'Etat détient plus de 70 % du capital* » (article 24 de la loi). De nombreuses fois, Nicolas Sarkozy affirme haut et fort que « *EDF-GDF ne sera pas privatisé, en revanche, nous devons changer, pour l'adapter, le statut de ces grandes entreprises pour leur donner les moyens du développement dont ils ont besoin* » (Assemblée Nationale). Dans une vidéo qui circule toujours sur Internet, celui-ci interpelle vertement un agent d'EDF-GDF : « *On ne viendra*

pas à la privatisation, c'est clair, c'est simple et c'est net ! ».

Etape n°2 avec la loi de 2006 : « *Electricité de France et Gaz de France sont des sociétés anonymes. L'Etat détient plus de 70% du capital d'EDF et plus du tiers du capital de Gaz de France* ». Cette loi de 2006 prépare la fusion de GDF avec Suez, la fusion entraînant mécaniquement la baisse de la part de l'Etat. C'est simple, clair et net : il suffit de changer la loi !

À France Télécom, entreprise publique qui a aussi des missions de service public, la part de l'Etat n'est plus que de 27 % !

De fait, la Constitution de 1958 ne nous protège de rien...



**Pour nous, la privatisation,
c'est non, non, et non !
C'est clair et non négociable !**

Le hold-up permanent

■ Nicolas Sarkozy annonce une participation de l'État (1 milliard d'€) et de la Caisse des Dépôts (1,7 milliard d'€) au moment de la transformation en société anonyme ■ Un affichage qui masque les prélèvements sur les comptes de l'entreprise mais aussi l'absence de compensations des missions de service public !

Pour Sarkozy, « *La Poste française est l'une des plus endettées du monde* ». Ce qu'il oublie de préciser, ce sont les vraies raisons de l'endettement de La Poste.

Depuis la loi de 1990, La Poste doit régler de manière autonome les pensions de ses fonctionnaires partis en retraite (normalement à la charge de l'État). Cette charge était supportable quand 300 000 fonctionnaires cotisaient pour 150 000 retraité-es. L'arrêt des concours et le recrutement massif de salarié-es ont bouleversé la donne en augmentant régulièrement la cotisation retraite à la charge de La Poste. Il y a trois ans, au nom de nouvelles règles comptables internationales, la Poste aurait dû provisionner 73 milliards dans ses comptes, somme colossale correspondant au paiement de l'intégralité des retraites des postier-es fonctionnaires jusqu'à leur extinction. Des retraites qui seront bien sûr à payer mais pour certaines dans 20, 30 ans, voire plus ! Pourtant, nos dirigeants nous expliquaient que cette somme nous mettait en "quasi faillite" !

Pour régler ce pseudo problème, l'État a mis en place un mécanisme dit « libérateur » afin, qu'en 2010, la Poste paie un taux de cotisation retraite équivalent aux entreprises privées. En échange de ce « cadeau », une « contribution exception-

nelle » de 2 milliards d'euros fut payée par La Poste en 2005, la dette nette de l'Établissement Public passant alors de 3,8 à 5,8 milliards d'euros.

Outre les prélèvements pour les retraites qui n'ont aucune légitimité économique, la question des charges de service public est éludée par la loi de privatisation.

Pour mémoire, le modèle économique de l'Établissement Public La Poste voulait que ses missions de service public soient compensées par le monopole sur le courrier et la puissance de son réseau commercial. En plus du service public du courrier, le « paquet service public postal » comprend l'acheminement et la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et la présence postale qui ont un coût, ce qui n'a rien de nouveau.

La piste de la privatisation de La Poste ne résoudra rien. La responsabilité de l'Etat est pleinement engagée; il doit garantir la pérennité d'un service public de qualité, la juste répartition de ses charges et la maîtrise des tarifs. Rappelons tout de même que tous les ans, c'est un milliard d'euros que l'État laisse à la charge de La Poste!!!

Les «coûts» du service public postal	Transport et distribution de la presse	Accessibilité bancaire (Estimation La Poste)	Présence postale (Estimation La Poste)	Service public du Courrier (perte potentielle à la fin du monopole)
Reste à la charge de La Poste (en millions d'euros)	414	80	266	901

Le réseau, première victime

■ La privatisation entraînerait des changements majeurs dans l'égalité d'accès aux bureaux de poste ■ Et les projets sont déjà dans les tiroirs !

Transformation en agences postales communales ou en «relais poste» pour 6048 bureaux (sur 17000 «points de contact» fin mai 2009) jugés «non rentables» d'un côté. Transformation en agences commerciales de l'autre pour les bureaux jugés à fort potentiel.

Pourtant, à ce jour, le réseau des 10 000 bureaux de Poste présente encore une certaine cohérence avec les notions d'égalité d'accès et de cohésion territoriale. Ce maillage permet d'offrir à la population des moyens de paiement et de collecter une épargne populaire pour financer des missions de service public, notamment le logement social.

Ce schéma historique se retrouve dans tous les pays du monde. En effet, aucune banque n'a jamais offert - et n'offrira jamais - une telle complémentarité.

C'est ce schéma qui est en péril avec la privatisation. Car toutes les études et les chiffres qui évoquent un «surcoût» d'un tel réseau pour La Poste ont tous un dénominateur commun : ce surcoût n'existe que lorsque le réseau postal est comparé à une entreprise qui répond aux critères du marché et de la rentabilité. Accepter cette notion, c'est soumettre le réseau des bureaux de Poste aux seuls critères de rentabilité, notamment ceux des banques.



78 millions de pertes !

Cette perte de la Banque postale est consécutive à des placements «hasardeux» auprès de Lehmann Brothers. Les dirigeants de la BP concluent à propos de cette perte que c'est «sans impact significatif». Perdre l'équivalent de 2000 emplois ne pose pas de problème alors que la Poste multiplie les plans d'économie !?

On a presque envie de dire qu'on a eu de la chance : la Banque postale, de création récente, «débute» sur les marchés. Du coup, les placements étaient encore réduits comparés aux 270 milliards d'encours dont elle dispose !

En lien avec le changement de statut, un autre projet prévoit de confier la gestion des bureaux ruraux aux départements et aux régions. À charge pour ces derniers de payer ou d'adapter à leurs frais la présence territoriale. S'opposer à cette évolution est une évidence du point de vue des usagers et des communes rurales. Mais n'en doutons pas : les conséquences seraient également redoutables pour le personnel, que ce soit en matière d'emploi ou de logique commerciale.

Une autre voie est possible : rejeter toute privatisation, réintégrer La Banque Postale dans la maison-mère et, surtout, créer un service bancaire public au service de la collectivité et de toute la population, un service bancaire dégagé des critères du marché. En bref, faire du public pour le public !

Par les temps qui courent, et devant la faillite généralisée de la finance privée dans son ensemble, c'était déjà une évidence. C'est maintenant une urgence !

L'Europe postale privatisée

■ Les promesses et discours n'y changeront rien ■ Chaque privatisation produit les mêmes effets, capital privé oblige ■ Aucune poste privatisée et aucun service public n'échappent à cette loi du marché ■ Tour d'horizon du démantèlement des postes en Europe...

En Allemagne.

C'est LA référence en matière postale, celle qui fait rêver nos patrons. Après le procès de son ex-patron, Klaus Zumwinckel, tombé pour fraude fiscale massive en détournant une partie de sa rémunération (3,6M€/an) dans un paradis fiscal, la Deutsche Post publie une perte historique de 1,7 milliard d'€ pour 2008. Rappelons que Klaus Zumwinckel - invité vedette de Jean-Paul Bailly - prêchait en novembre 2007 les bienfaits de la globalisation devant les 1000 « top managers » de La Poste française ! La « banque postale » allemande quant à elle (14 millions de clients et 21000 employé-es) affiche des résultats négatifs de -18 millions d'€ après une année mouvementée, qui a vu l'entrée de la Deutsche Bank au capital de Postbank!! Faut-il le rappeler ? Deutsche Post et PostBank sont privatisées...

En Autriche.

La préparation à l'ouverture du marché postal est invoquée par le gouvernement pour justifier un plan social massif. Il y était question de se débarrasser de 9000 des 24000 agents d' Austrian Post et de passer de 1300 bureaux de poste à 300 en 2015. L'information a suscité suffisamment de réactions pour être démentie. Le gouvernement promet cependant un plan de fermeture de 300 bureaux de poste (il y en avait 2300 en 2000) et la recherche de 450 « partenaires » est en cours. Cette décision est censée permettre d'économiser 65000€/an et par bureau de poste fermé.

En Grande-Bretagne.

Pour se préparer à l'ouverture du marché, le gouvernement souhaitait transformer le statut de Royal Mail afin d'ouvrir son capital à un partenaire. TNT (Poste hollandaise), un fonds de pension et récemment la Deutsche Post, se disputaient le ticket d'entrée.

Cette proposition se faisait sur fond de plan social avec la volonté de supprimer un emploi sur dix, soit 16 000 qui viendront s'ajouter aux 50 000 départs non remplacés depuis trois ans.

Sous couvert de crise, désapprouvée par la collectivité et sous la pression des postières et postiers de Royal Mail, fortement mobilisés, la privatisation est reportée sine die.



Aux Pays-Bas.

Une étude révèle les bas niveaux de salaire chez les opérateurs alternatifs (par opposition à TNT, l'opérateur historique) Sand (que La Poste française souhaitait acquérir il y a peu), et Selektmail, filiale de la poste allemande. Elle montre également que ces opérateurs ont largement profité des vides juridiques du droit hollandais pour se soustraire aux responsabilités d'un employeur en maintenant des rémunérations plancher. Par ailleurs, 31% de ces salarié-es travaillent à domicile, 34% touchent des aides (handicap, retraités ou aide sociale), 7% sont étudiants, 28% ont un autre travail, 27% sont complètement dépendants de leur travail de distributeur de courrier. Les salaires tournent autour de 5 euros/heure. Pendant ce temps, les postiers hollandais de TNT s'appêtent à subir une baisse de salaire de 15%...

Consultation nationale sur la privatisation de La Poste

le samedi 3 octobre 2009



Votation citoyenne dans tout le pays

Mairies, bureaux de poste, marchés...

C'est à nous de
CHOISIR!

Consultation nationale organisée à l'initiative du comité national contre la privatisation de la Poste,
pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

● AC Agir contre le Chômage ● Action Consommation ● ACU (Association des communistes unitaires) ● APOC Association Force Ouvrière des Ouvriers ● ATTEC Association Internationale de Techniciens Experts et Chercheurs
● Alter Ecolo ● Alternative Libertaire ● Amis de la Constitution paysanne ● ANECR Association Nationale des Elus Communistes et Républicains ● APES Association Pour l'Emploi, l'Information, et la Solidarité ● ATTAC ● CFTC Postes
et Télécommunications ● CGT Banque de France ● CGT Finances ● Club Gauche Avenir ● CNCU Coordination Nationale des Collectifs Unitaires pour une Alternative au Libéralisme ● CNR Conseil National de la Résistance ● Confédération
CFTC ● Confédération CGT ● Confédération FO ● Confédération Paysanne ● Convergence des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics ● DAL Droit au Logement ● Debout la République ● Fédération des
Activités Postales et des Télécommunications CGT ● Fédération Nationale des Elus Socialistes Républicains ● Fédération SUD PTT ● FEVE Fédération des Elus Verts et Ecologistes ● FNEM FO Fédération nationale de l'énergie et des
mines Force Ouvrière ● FO Communication ● Fondation Copernic ● FSU Fédération Syndicale Unitaire ● Gauche Unitaire ● GUE/NGU Composante française du groupe de la Gauche Unie européenne/Gauche verte Nordique ● INDE-
COSA CGT ● IPAM Initiatives pour un Autre Monde ● Jeunes Laïques et Solidaires ● La Fédération pour une alternative sociale et écologique ● LDH Ligue des Droits de l'Homme ● Les Objecteurs de Conscience ● Les Verts ● MFPEP
Mouvement politique d'éducation populaire ● Marchés Européennes ● Mouvement de la Jeunesse Communiste ● Mouvement des Jeunes Socialistes ● MRC Mouvement Républicain et Citoyen ● NPA Nouveau Parti Anticapitaliste ●
Parti Communiste Ouvrier Français ● Parti de Gauche ● PCF Parti Communiste Français ● PRG Parti Radical de Gauche ● PS Parti Socialiste ● République et Solidarité ● Réseau Européen des Missions Publiques ● Résistance Sociale
● SUD Caisses d'Epargne ● SUD Crédit Foncier ● UPAL Union des Familles Laïques ● Union Syndicale SOLIDAIRES ● UNRM Union Nationale des Retraités et Pensionnés Agés ●

<http://www.appel pour la poste.fr/>

